

PREFET DE LA CHARENTE-MARITIME

La Rochelle, le - 6 JUIN 2016

PREFECTURE  
SECRETARIAT GENERAL  
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES  
COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DE  
L'ENVIRONNEMENT  
BUREAU DES AFFAIRES ENVIRONNEMENTALES

**COMMISSION DE SUIVI DE SITE  
STÉS PICOTY ET SDLP**

COMPTE-RENDU  
RÉUNION DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE  
VENDREDI 20 MAI 2016  
PRÉFECTURE - SALLE JEAN MOULIN - 10 H

**Compte-rendu de la réunion de la Commission de Suivi de Site des établissements PICOTY et SDLP.**

**Participants**

- M. Michel Tournaire	Secrétaire général de la Préfecture
- Mme Catherine Mallet	Bureau des Affaires Environnementales - Préfecture
- Mme Karine Bourdin	Bureau des Affaires Environnementales – Préfecture
- Mme Véronique Ricard	SIDPC - Préfecture
- M. Yves Belavoit	Unité territoriale de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres – DREAL
- M. Jean-Michel Turquois	Service risques technologiques et naturels – DREAL
- Mme Hélène Couty	Unité territoriale de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres – DREAL
- Mme Maryline Simoné	Région ALPC
- M. Jean-Marc Soubeste	CDA et Ville de La Rochelle
- M. Emmanuel Boutin	Service Environnement - CDA La Rochelle
- Mme Cécile Glémain	Ville de La Rochelle
- M. Bernard Plisson	Grand Port Maritime
- M. Fabien Loup	SDIS
- M. Laurent Descamps	SDLP
- M. Damien Tastet	SDLP
- M. Olivier Bourdut	PICOTY
- M. Pierre-Marie Picherit	UFC Que Choisir
- M. Michel Raphel	Comité de Quartier de Port Neuf
- M. Raymond Bozier	Association Respire
- M. Etienne Point	Association Respire

**Absents excusés :**

Conseil Départemental : M. Christian FALLOURD et M. Pierre MALBOSC

DDTM - prévention des risques : Mme Sabine COSTES

Le vendredi 20 mai 2016 s'est tenue dans la salle Jean Moulin de la Préfecture de La Rochelle la réunion de la Commission de Suivi de Site (CSS) des établissements PICOTY et SDLP, sous la présidence de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture.

Monsieur le Secrétaire Général ouvre la séance en rappelant que la CSS se réunit chaque année et que des changements sont intervenus dans sa composition. Ainsi, pour le collège « élus des collectivités territoriales », Madame Simoné est titulaire, représentant la Région.

Avant d'annoncer l'ordre du jour, il s'enquiert d'éventuelles remarques et demandes de corrections sur le compte-rendu de la dernière CSS, qui s'est déroulée en juin 2015. Aucune remarque n'est formulée et les participants approuvent le compte-rendu à l'unanimité.

Monsieur le Secrétaire Général passe à l'ordre du jour :

I – Bilan de l'inspection des installations classées

II – Bilan des exploitants en application de l'article D.125-34 du code de l'environnement

IV – Effets de la sismicité sur les sites PICOTY / SDLP

V – Questions diverses

### **I – Bilan de l'inspection des installations classées**

#### ***PICOTY***

Madame Couty procède à quelques rappels concernant la société PICOTY, qui est un établissement classé Seveso seuil haut, avec 221 782 tonnes de produits pétroliers :

- révision de l'étude de dangers tous les 5 ans (prochaine échéance : 06/12/2018),
- acceptabilité du risque selon la circulaire du 10 mai 2010,
- plan de secours : plan particulier d'intervention (PPI) des dépôts pétroliers commun aux trois dépôts pétroliers (PICOTY, SDLP et SISP),
- PPRT commun avec SDLP approuvé le 26 décembre 2013
- un arrêté pour les deux canalisations alimentant le dépôt depuis l'appointement pétrolier (arrêté préfectoral du 29/06/2015)
- une CSS commune avec les deux sites SDLP (site principal et Fief de La Repentie).

Elle indique qu'en 2015, la société Picoty a accueilli deux visites d'inspection :

- le 16 septembre 2015 : visite d'inspection sûreté en collaboration avec le référent sûreté départemental,
- le 17 septembre 2015 : visite d'inspection annuelle du dépôt.

Madame Couty précise d'emblée que pour des raisons de confidentialité, aucune information concernant la visite de sûreté ne sera communiquée.

La visite d'inspection du 17 septembre 2015 s'est soldée par 1 écart et 3 remarques.

A l'ordre du jour de la visite d'inspection :

- suites données aux visites d'inspection précédentes,
- surveillance des rejets eau,
- point sur les actions du plan de modernisation des installations,
- inspection des installations,
- questions diverses : suite conformité de la défense contre l'incendie, point sur les travaux de la cuvette 4.

Le document présenté à la CSS reprend les remarques relevées en 2014, les constats effectués lors de la visite de 2015 et les réponses apportées par l'exploitant en 2015. Seules les observations de l'année 2014 ayant fait l'objet d'une remarque ou d'un écart en 2015 sont présentées par Mme Couty.

#### **Remarque 1 (2014) :**

Demande de transmission d'une note de calcul relative aux évaluations des émissions de COV conforme aux prescriptions de l'arrêté ministériel « 1432 ».

**Constats (2015) :**

Calcul des émissions de COV transmis par l'exploitant dans son courrier de réponse à la visite d'inspection.  
Taux de rotation des réservoirs cohérents : **remarque levée.**

**Remarque 2 (2014) :**

Compléter la note de calcul d'évaluation de la conformité aux dispositions réglementaires de protection contre l'incendie avec les éléments relatifs à la cuvette n°5.

**Constats (2015) :**

Calculs réalisés mais non mis « au propre ».

Régime de l'autonomie visé pour le 1er semestre 2016.

Transmettre la version finalisée de la note de calcul d'évaluation de la conformité aux dispositions réglementaires de la protection contre l'incendie de la cuvette 5. Transmettre les débits réels de la cuvette 5 : **remarque 1.**

**Réponses de l'exploitant (2015) :**

Calculs transmis.

Mesure des débits programmée après l'achèvement des modifications des matériels.

**Remarque 3 (2014) :**

Réaliser la séparation physique entre le dépôt et le site SISP.

**Constats (2015) :**

Séparation réalisée à l'aide d'un merlon : **remarque levée.**

**Remarque 4 (2014) :**

Adresser le planning de mise en place des contrôleurs d'intensité sur les pompes de transfert.

**Constats (2015) :**

Mise en place du système en remplacement au fur et à mesure du système actuel de contrôle de débit nul.

Joindre un état d'avancement de la pose des systèmes de mesures d'intensité des pompes qui sera intégré au plan d'actions QSE : **remarque 2.**

**Réponses de l'exploitant (2015) :**

2 pompes équipées, 18 pompes restent à équiper.

**Remarque 5 (2014) :**

Tenir informés les inspecteurs de la planification et de la réalisation de la réfection du poste de chargement/déchargement wagons.

**Constats (2015) :**

Transmettre avant la fin de l'année 2015 une étude technico-économique (rétention au poste wagons) : **écart 1.**

**Réponses de l'exploitant (2015) :**

Étude technico-économique jointe au courrier de réponse.

**Remarque 6 (2014) :**

Mieux caractériser les évolutions de la nappe en tenant compte du positionnement des piézomètres.

**Constats (2015) :**

Réalisation des analyses en fonction de l'implantation des piézomètres. Si présence de surnageant, pas de possibilité de mesurer une concentration en hydrocarbures.

Derniers résultats d'analyses d'eaux pluviales et souterraines : conformes. **Remarque levée.**

**Remarque 7 (2014) :**

Actualiser l'analyse du risque foudre (ARF) et l'étude technique du dépôt au regard des travaux effectués sur le site (construction de la cuvette 4).

**Constats (2015) :**

Pas d'actualisation de l'analyse du risque foudre. ARF à actualiser avant mise en exploitation des bacs de la cuvette 4. Vérifications visuelles à inscrire sur le carnet de bord : **remarque 3.**

**Réponses de l'exploitant (2015) :**

ARF en cours de réalisation.

**Remarque 8 (2014) :**

Remise en séance d'un rapport de justification de l'exclusion des mesures de maîtrise des risques instrumentées exploitées sur le dépôt qui devra être examiné par les inspecteurs.

**Constats (2015) :**

Pas d'observation sur la méthodologie employée, pas de mesure de maîtrise des risques instrumentée soumise au plan de modernisation: **remarque levée.**

**Remarque 9 (2014) :**

Rédiger une procédure comportant les modalités de vérifications et d'étalonnage des capteurs « gaz » situés dans les cuvettes et les pomperies.

**Constats (2015) :**

Procédure dépôt indique qu'il faut se rapporter à la procédure du prestataire en charge des vérifications : **remarque levée.**

**Remarque 10 (2014) :**

Procéder au nettoyage de la rétention de la cuve de fioul du local pomperie incendie (travaux en cours).

**Constats (2015) :**

Zone de chantier nettoyée : **remarque levée.**

***SDLP***

Madame Couty passe au site principal de SDLP et rappelle qu'il s'agit d'un établissement classé Seveso seuil haut, avec 181 624 tonnes de produits pétroliers et 3 implantations géographiques (Béthencourt, Ré et Repentie) :

- révision de l'étude de dangers tous les 5 ans (prochaine échéance : 17/01/2019),
- acceptabilité du risque selon la circulaire du 10 mai 2010,
- plan de secours : plan particulier d'intervention (PPI) des dépôts pétroliers commun aux trois dépôts pétroliers (PICOTY, SDLP et SISP)
- PPRT commun avec PICOTY approuvé le 26 décembre 2013
- un arrêté pour la canalisation alimentant les dépôts depuis l'apportement pétrolier (arrêté préfectoral du 29/06/2015),
- Une CSS commune avec PICOTY et site du Fief de La Repentie.

Elle indique qu'en 2015, la société SDLP a accueilli deux visites d'inspection sur son site principal :

- le 15 avril 2015 : visite d'inspection annuelle du dépôt
- le 7 octobre 2015 : visite d'inspection sûreté en collaboration avec le référent sûreté départemental. Aucune information ne sera communiquée concernant cette visite.

La visite d'inspection du 15 avril 2015 s'est soldée par 15 remarques.

A l'ordre du jour de la visite d'inspection :

- suites données aux visites d'inspection précédentes,
- surveillance des rejets eau – suivi piézométrique,
- point sur les actions du plan de modernisation des installations, recensement des mesures de maîtrise des risques,
- inspection des installations,
- questions diverses : révision étude de dangers, défense contre l'incendie de la cuvette 1.

**Remarque 1 (2014) :**

Réaliser des mesures de débits des moyens incendie sur le site de Ré et transmettre les résultats.

**Constats (2015) :**

Remise de la note de validation des mesures de débits le 28/01/2015 (site de Ré).

Débits mesurés > débits théoriques. L'exploitant a prévu de poursuivre la mesure des débits sur les différentes sections des réseaux et de procéder à une mesure d'équilibrage de chaque boucle.

Transmettre les résultats : **remarque 1.**

**Réponses de l'exploitant (2015) :**

Commande passée, résultats en attente.

**Remarque 2 (2014) :**

Transmettre l'analyse du risque foudre (ARF) des bras de déchargement de l'appontement pétrolier.

**Constats (2015) :**

ARF et étude technique transmises à la DREAL.

Équipements de protection mis en place mais une vérification complète des équipements doit être réalisée sous 6 mois : **remarque 2.**

**Réponses de l'exploitant (2015) :**

Commande passée auprès de l'APAVE.

**Remarque 3 (2014) :**

Transmettre les résultats des relevés géométriques permettant de déterminer le volume de rétention des aires de chargement camions (a minima de 33 m<sup>3</sup>).

**Constats (2015) :**

Volume des aires : 40 m<sup>3</sup> et 68 m<sup>3</sup>. Aires pouvant recueillir le volume maximal de plus grande citerne (33 m<sup>3</sup>) : **remarque levée.**

**Remarque 4 (2014) :**

Tenir informés les inspecteurs de la motorisation effective de la vanne de motorisation en aval des deux décanteurs séparateurs.

**Constats (2015) :**

Vanne de sectionnement mise en place sur le dépôt de Béthencourt, une autre doit être installée sur le dépôt du Fief de La Repentie. Tenir informés les inspecteurs de la mise en service : **remarque 3.**

**Réponses de l'exploitant (2015) :**

Équipement en service depuis le 7 décembre 2015.

**Remarque 5 (2014) :**

Rapport de contrôle des mesures des liaisons équipotentielles des parties métalliques ne mentionne pas les points de vérification et les valeurs des mesures. Faire compléter le rapport auprès du prestataire.

**Constats (2015) :**

Rapport « prévention des risques liés à l'électricité statique et continuités des équipements » ne précise pas le point de mesure sur les bras de chargement camion. Précisions à demander au prestataire : **remarque 4.**

**Réponses de l'exploitant (2015) :**

Remarques prises en compte pour le cahier des charges du prochain contrôle.

**Remarque 6 (2014) :**

L'exploitant s'est engagé à procéder à un récolement général des plans des installations et des réseaux pour les 3 sites dans un délai de 2 mois.

**Constats (2015) :**

Nombreux plans mis à jour mais toutes les cartographies ne sont pas finalisées.

Mise à jour des plans appliquée pour toute modification apportée aux installations : **remarque levée.**

**Remarque 7 (2014) :**

Suite à l'étude d'Antéa préciser la surface soufflable à mettre en place en toiture du bâtiment E afin de supprimer les explosions d'un nuage de vapeurs d'essence.

**Constats (2015) :**

Observations de la DREAL transmises par courrier à l'exploitant : vérifier les possibilités d'aménagement du bâtiment E afin de contenir les effets d'un UVCE dans les limites du site ou supprimer la formation d'un UVCE : **remarque 5.**

**Réponses de l'exploitant (2015) :**

Étude des différentes solutions techniques en cours

**Remarque 8 (2014) :**

Informers les inspecteurs des prélèvements d'échantillons et des analyses métallurgiques réalisés lors des visites décennales des bacs afin de compléter l'état initial des bacs.

**Constats (2015) :**

Analyse des échantillons confiées au CETIM afin de caractériser la nuance de l'acier et ses caractéristiques mécaniques : **remarque levée.**

**Remarque 9 (2014) :**

Transmettre le planning des vérifications quinquennales des bacs.

**Constats (2015) :**

Planning transmis et intégrant les bacs du Fief de La Repentie : **remarque levée.**

**Remarque 10 (2014) :**

Transmettre la planification des travaux des défauts de classe 3 relevés dans les cuvettes de rétention.

**Constats (2015) :**

Tableau de suivi transmis et à compléter par l'indication de la réalisation effective des travaux : **remarque 6.**

**Réponses de l'exploitant (2015) :**

Tableau modifié.

**Écart 1 (2014) :**

Élaboration de l'état initial des mesures de maîtrise instrumentées prévue en octobre 2014 (délai réglementaire : 31/12/2013).

**Constats (2015) :**

L'exploitant a fait appel à une société prestataire pour établir un état initial de toutes les mesures de maîtrise des risques instrumentées suivies : **cf remarque 12.**

**Remarque 11 (2014) :**

Étude de protection incendie de la cuvette 1 commandée. A priori délai devrait être respecté (31/05/2014).

**Constats (2015) :**

Courrier de SDLP du 27/05/2014 : non favorable à la mise en place de déversoirs

Courrier préfecture du 23/03/2015 : demande de transmission d'une nouvelle proposition détaillée et chiffrée visant à mettre en place les déversoirs – réponse attendue avant le 23/05/2015 : **remarque 7.**

Répertorier les canalisations liées à la lutte contre l'incendie dans la base de données du guichet unique et indiquer si les canalisations sont en fourreaux ou en caniveaux : **remarque 8.**

Étudier la fiabilisation des groupes de défense contre l'incendie : **remarque 9.**

**Réponses de l'exploitant (2015) :**

Réponse du 26/06/2015

Courrier préfecture imposant la mise en place de déversoirs avant le 31/12/2018.

Canalisations intégrées dans le guichet unique et enterrées dans le sol et mise en place d'un grillage avertisseur.

Fiabilisation des groupes incendie : visite annuelle et démarrage mensuel des groupes.

**Remarque 10 (2015) :**

Mesures de maîtrise des risques instrumentées (MMRi) : définir les temps de réponse attendus de chaque boucle et tester le respect de ces temps de réponse. Assurer une traçabilité de chaque test.

**Réponses de l'exploitant (courrier 10 juillet 2015) :**

Temps de réponse attendu mesuré lors du premier contrôle référence de la boucle puis comparé au temps de réponse théorique.

**Remarque 11 (2015) :**

Compléter la base de données relative à l'ensemble des éléments constituant les MMRi par les caractéristiques et exigences en matière de vérification périodique.

**Réponses de l'exploitant (courrier 10 juillet 2015) :**

Fréquences de test définies en application du guide DT 93. Tableau des fréquences joint au courrier de réponse.

**Remarque 12 (2015) :**

Lors de chaque test d'un capteur, préciser le report des vérifications sur la fiche de vie de la boucle associée. Disposer des indicateurs pour réaliser le bilan annuel du SGS.

**Réponses de l'exploitant (courrier 10 juillet 2015) :**

Test réalisés sur l'ensemble de la boucle et non sur une partie.

Si test sur une partie de la boucle, l'intégralité de la boucle sera re-testée afin de clôturer la fiche de contrôle.

Indicateur de bon fonctionnement des MMRi dans la revue de direction.

**Remarque 13 (2015) :**

Compléter la procédure de test des MMRi de manière à tracer les événements enregistrés en situation réelle ayant permis de vérifier le bon fonctionnement de la boucle complète tout comme les déclenchements intempestifs.

**Réponses de l'exploitant (courrier 10 juillet 2015) :**

Cette situation est intégrée dans la procédure.

**Remarque 14 (2015) :**

Revoir avec le fournisseur Oldham la formalisation de la fiche de test de manière à s'assurer que l'ensemble des contrôles est bien réalisé sur chaque élément de chaque boucle testée.

**Réponses de l'exploitant (courrier 10 juillet 2015) :**

Fiche de contrôle Oldham en cours de modification pour intégrer cette remarque.

**Remarque 15 (2015) :**

Test capteur gaz hydrocarbures dans cuvette 1 : satisfaisant avec report d'alarme en salle de conduite mais l'alarme sonore ne s'est pas déclenchée. Société prestataire a bien relayé le signal d'alarme aux opérateurs.

Rechercher les causes du dysfonctionnement de l'alarme sonore.

**Réponses de l'exploitant (courrier 10 juillet 2015) :**

Lors de la dernière maintenance, le prestataire a oublié de remettre l'alarme sonore en fonctionnement.

Mise en place d'une check-list de contrôle intégrant la mise en service de l'alarme sonore.

Madame Couty passe ensuite au site du Fief de La Repentie.

***SDLP/ Fief de la Repentie***

Le site est classé Seveso seuil haut, avec 29 750 tonnes de gasoil et fioul.

- Révision de l'étude de dangers tous les 5 ans (prochaine échéance : 11/07/2018)
- Acceptabilité du risque selon la circulaire « MMR » du 10 mai 2010
- Plan de secours : intégration en cours au plan particulier d'intervention (PPI) des dépôts pétroliers commun
- PPRT approuvé le 26 décembre 2013
- Une CSS commune avec PICOTY et SDLP

En 2015, le site du Fief de la Repentie a accueilli deux visites d'inspection :

- le 15 avril 2015 : visite d'inspection annuelle du dépôt
- le 7 octobre 2015 : visite d'inspection sûreté en collaboration avec le référent sûreté départemental. Aucune information ne sera communiquée concernant cette visite.

La visite d'inspection du 15 avril 2015 s'est soldée par 5 remarques.

**Remarque 1 (2014) :**

S'assurer que le nouveau laboratoire d'analyse des eaux est un organisme agréé.

**Constats (2015) :**

Prestataire choisi fait réaliser ses analyses par un organisme agréé. Résultats conformes pour les analyses d'eau en sortie des séparateurs d'hydrocarbures des 3 sites : **remarque levée.**

**Remarque 2 (2014) :**

Disposer d'un plan localisant les équipements ATEX.

**Constats (2015) :**

Remise en séance d'un plan de localisation du matériel ATEX (un plan de surface et un plan pour le matériel situé en souterrain) : **remarque levée.**

**Remarque 3 (2014) :**

Tenir informés les inspecteurs de la création du second accès au site.

**Constats (2015) :**

Second accès réalisé, devenu l'accès principal.

Mettre à jour les plans et le plan d'opération interne (POI), en informer le SDIS : **remarque 1.**

**Réponse de l'exploitant (2015) :**

POI en cours de mise à jour SDIS informé du nouvel accès.

**Remarque 4 (2014) :**

Transmettre la note synthétique du SGS (système de gestion de la sécurité) en préfecture.

**Constats (2015) :**

Note synthétique bilan SGS 2013 transmise le 28 avril 2014.

Remise en séance du bilan SGS de 2014 : **remarque levée.**

**Remarque 5 (2014) :**

Transmettre la mise à jour du POI intégrant les installations du Fief de La Repentie.

**Constats (2015) :**

POI transmis le 23 mai 2014.

Procéder à la rédaction de comptes rendus des exercices. Pas d'obligation de la participation du SDIS, informer les inspecteurs de la date des exercices : **remarque 2.**

**Réponse de l'exploitant (2015) :**

Prise en compte de l'information des inspecteurs 8 jours avant la date d'un exercice POI.

**Remarque 6 (2014) :**

Tenir informés les inspecteurs de la mise en place de la sirène POI.

**Constats (2015) :**

Sirène mise en place : **remarque levée.**

**Remarque 7 (2014) :**

Réaliser une étude du comportement hydrostatique du produit lorsque la vanne motorisée implantée sur le manifold du site reste ouverte (arrêt de la réception provoqué par un défaut d'alimentation électrique).

**Constats (2015) :**

Vérifier les altimétries entre le niveau très haut des bacs et les niveaux des fonds de bacs du site Béthencourt pour évaluer la pression de la colonne d'eau et l'éventualité d'un siphonnage si perte d'électricité : **remarque 3.**

**Réponse de l'exploitant (2015) :**

Étude jointe au courrier.

Pas de siphonnage possible.

**Remarque 8 (2014) :**

Tenir informés les inspecteurs de la mise en œuvre effective de l'appareil électronique de détermination de la vitesse et du sens du vent.

**Constats (2015) :**

Appareil opérationnel, informations reportées sur le site de Béthencourt.

Intégrer dans le POI le fait qu'aucun bac ne doit être vide par avis de grand vent : **remarque 4.**

**Réponse de l'exploitant (2015) :**

Fiche de situation d'urgence en cours de rédaction pour les bacs aériens.

**Remarque 9 (2014) :**

Demande de datage des hydrocarbures présents dans la nappe d'eau souterraine.

**Constats (2015) :**

Étude transmise le 20 mars 2015.

Hydrocarbures de type gasoil pour les sites de Ré, Repentie et Béthencourt et type kérosène pour le site du Fief de La Repentie. Age estimé pour les sites de Ré, Repentie et Béthencourt > 18 ans : **remarque levée.**

**Remarque 10 (2014) :**

Préciser dans la convention d'aide mutuelle le caractère alcool résistant ou non de l'émulseur mis à disposition des autres dépôts pétroliers.

**Constats (2015) :**

L'exploitant a consulté ses confrères. La convention nécessite d'être mise à jour : **remarque 5.**

**Réponse de l'exploitant (2015) :**

Convention d'aide mutuelle jointe au courrier de réponse

Monsieur le Secrétaire général demande aux membres de la CSS s'ils ont des questions.

Monsieur Bozier exprime son étonnement quant à la confidentialité des inspections de sûreté. Il estime que ce sujet mériterait d'être abordé en CSS, que cela irait dans le sens de l'instruction du Gouvernement du 30 juillet 2015, relative au renforcement de la sécurité des sites Seveso contre les actes de malveillance. L'association RESPIRE a par ailleurs envoyé une lettre au Préfet à ce sujet mais celle-ci est restée sans réponse. Il évoque des travaux réalisés sur la clôture de Picoty qui ont inquiété les riverains.

Monsieur le Secrétaire général indique à Monsieur Bozier que ce sujet peut être évoqué en CSS mais que la sûreté n'entre pas directement dans les travaux attendus de la CSS. D'autre part, il souligne que le Gouvernement a donné des consignes précises sur le renforcement de la sécurité de certains lieux, dont les sites Seveso ; le Préfet et le Directeur de cabinet ont alors réuni les exploitants pour transmettre ces consignes, mais cela reste confidentiel.

Monsieur Belavoir précise que les 16 sites Seveso du département ont bénéficié d'une visite d'inspection de sûreté. Le Ministère a expressément demandé qu'aucun document relatant ces visites ne circule.

Monsieur Bourdud reproche à Monsieur Bozier de ne pas être venu lui demander quels travaux étaient menés sur la clôture, cela aurait évité une polémique. Il s'agissait d'un nettoyage entre la haie et la clôture d'enceinte de Picoty.

Monsieur Bozier répond qu'il ne considérait pas ce sujet très important mais que les riverains ont craint que l'exploitant ne supprime cette haie.

Il demande ensuite ce que sont les déversoirs.

Madame Couty explique qu'il s'agit d'une « boîte » fixée sur le haut de la cuvette et qui permet de déverser de la mousse au plus près de la cuvette en cas d'incendie. La cuvette 1 de SDLP en est dépourvue alors que les autres cuvettes en sont équipées. La défense incendie de la cuvette 1 repose sur les couronnes des bacs. Il a été demandé à l'exploitant d'y ajouter des déversoirs afin de fiabiliser la défense anti-incendie.

Monsieur Descamps souligne que le matériel déjà installé était conforme à la réglementation. L'exploitant va cependant respecter l'obligation qui lui est faite d'installer ces déversoirs.

Monsieur Bozier évoque le fait que les cuves soient disséminées un peu partout sur les sites, certaines étant positionnées au pied de silos. Il lui semble étrange que la CSS soit commune entre SDLP et PICOTY, alors même que les contextes diffèrent, notamment pour le site du Fief de la Repentie. Il souhaiterait obtenir une vision d'ensemble précise et cohérente de toutes ces cuves.

Monsieur Belavoir rappelle que les études de danger du Fief de la Repentie montrent que les zones d'aléas ne sortent pas des limites du site.

Monsieur Bozier répond qu'il reste dubitatif quant aux études de probabilité : les accidents survenus à Bassens et à Bayonne ont dépassé toutes les prévisions qui avaient été faites.

Monsieur Belavoir rappelle que les études de danger montrent que les effets ne sortent pas de l'emprise du site, qu'il n'y a pas de stockage de gaz et qu'il s'agit de conteneurs enterrés. Il ajoute que l'origine de l'accident de Bassens n'est pas encore déterminée et que, dans tous les cas, ces accidents sont ensuite pris en compte dans le retour d'expérience.

Monsieur le Secrétaire général donne la parole à Monsieur Bourdud pour la présentation du bilan de Picoty.

## II – Bilan des exploitants en application de l'article D.125-34 du code de l'environnement

### PICOTY

Monsieur Bourdud fait une présentation générale de la société Picoty.

Achetées en 1968 et successivement agrandies en 1973, 1989 et 2015, les installations de stockage du dépôt de La Pallice se composent de :

- 23 réservoirs
  - 280 000 m<sup>3</sup> de capacité globale de stockage (dont 12000 m<sup>3</sup> de stocks stratégiques)
- Réception/chargement/stockage essences, gazole et fioul
- 9 postes de chargement camion en sources et 1 en dôme
  - 1 poste de chargement fer permettant de charger 20 wagons

Monsieur Bourdud livre les chiffres clés :

- approvisionnement par mer : environ 100 bateaux/an,
- secteur de livraison : Poitou-Charentes, Centre, Limousin, Vendée, Aquitaine,
- les clients : Picoty (AVIA), Intermarché, Leclerc, Carrefour, Shell, Casino,
- sorties annuelles: 2 000 000 m<sup>3</sup> an soit environ 240 camions/jours et 3 trains/mois.

Monsieur Bourdud poursuit la présentation du bilan avec la maîtrise des risques qui passe par :

- la démarche globale suivie par PICOTY (aspect organisationnel),  
Exploitation et maintenance des installations selon des procédures certifiées (ISO 9001 et 14001, SGS) sous le contrôle de l'administration (DREAL)
- les installations et équipements de prévention, détection et protection (aspect technique) dimensionnés, contrôlés, testés et entretenus selon des règles précises,
- la formation des personnels et les exercices (aspect humain).

Monsieur Bourdud détaille ensuite les investissements pour la sécurité et l'environnement :

- ◆ Contrôle pipe 12" : 163 171 €,
- ◆ plan d'opération interne : 9 900 €,
- ◆ campagne de prévention de la corrosion : 71 596 € (*reprise des peintures des canalisations internes*)
- ◆ système d'alerte orage + télé-compteur impacts foudre : 3000€/an,
- ◆ entretien des bras de déchargement navire : 98 608 €,
- ◆ réfection local pomperie incendie / TGBT : 71 103 €,
- ◆ 4 bacs double paroi essence : 11 000 000 €,
- ◆ maintenance générale et entretien des équipements : 585 000 €

Soit un total de **11 656 047 €**

Monsieur Bourdud projette des images des bacs à double parois et du local incendie/TGBT.

Il poursuit avec le bilan du Système de Gestion de la Sécurité.

Système de management :

- SGS
- Certification ISO 9001 (Qualité) et ISO 14001 (Environnement) : renouvellement accordé suite à l'audit de 2013 par organisme agréé + intégration dans la certification PICOTY Groupe.

Formation :

- 10 stages en 2015 dans le domaine de la santé, la sécurité, la sûreté et l'environnement (FCOS, CACES, utilisation de la ligne de vie, Sauveteur Secouriste au Travail, Suivi du vieillissement des installations...)

Accidents majeurs et accidents du travail :

- 0 accident majeur
- 0 presque accident
- 0 accident du travail

#### Exercices d'alertes et d'entraînement aux situations d'urgences:

- 12 tests mensuels de la sirène PPI, commune à SDLP, SISP et Picoty
- 12 campagnes mensuelles de tests des scénarios (manœuvre et contrôle du pilotage et ouvertures physiques des vannes incendie, démarrage des groupes incendies...)
- 5 essais incendie (manœuvre, test des nouveaux groupes incendie)

#### Gestion des modifications :

- Suivis des travaux de la cuvette 4
- Réfection de la pomperie incendie principale

#### Gestion du retour d'expérience :

- Veille active des événements survenus pour le même type d'installation (via base de données ARIA, USI, réseau)
- Retour d'expérience permanent sur les événements internes

#### Contrôle du SGS et audit

- 1 inspection DREAL du SGS le 17/09/2015
- audits internes SGS
- suivis des indicateurs de sécurité
- application du planning de contrôles/maintenances installations et EIPS (éléments importants pour la sécurité)

#### Suivis des COV :

- Aucun dépassement du seuil réglementaire (hors arrêt technique)

#### Destruction des hydrocarbures :

- 136 tonnes liées au nettoyage des décanteurs/séparateurs, déchets souillés, pompages déchets de sablage (réfection peintures)

#### Analyse des rejets et des piézomètres

- décanteurs: aucun dépassement constaté
- piézomètres: présence de surnageant dans 3 piézomètres, absence d'impact en hydrocarbures totaux dans les eaux de PZD et PZE

Monsieur Bourdud aborde le programme pluriannuel d'objectifs de réduction des risques :

- nouvel arrêté d'autorisation d'exploitation du 23/04/2010 prenant en compte les dispositions récentes en matière de sécurité et de protection de l'environnement
- nouvel arrêté d'autorisation d'exploitation du 10/02/2014 prenant en compte la mise en place des double parois
- prise en compte permanente des nouveaux textes applicables

Monsieur Bourdud reprend les remarques de l'inspection 2015 et les suites données par l'exploitant.

Il présente ensuite les objectifs et projets 2016 :

- travaux pour être « autonome » au sens de l'article 43 de l'arrêté ministériel du 3 octobre 2010 (défense contre l'incendie) : installation et mise en route de nouveaux moyens de pompage + modifications d'accessoires et réseaux
- étude technico-économique sur le poste de chargement/déchargement wagons.

Monsieur le Secrétaire général donne ensuite la parole au représentant de SDLP.

### ***SDLP***

Monsieur Tastet présente sur une vue aérienne les trois sites SDLP concernés par le PPRT : Ré, la Repentie et Béthencourt.

Il présente le dépôt en quelques chiffres:

- 41 Réservoirs pour une capacité de stockage de 241 854 m<sup>3</sup>,
- 5 postes de chargement camions sources et 3 dômes,
- 113 navires déchargés en 2015,
- trafic annuel: environ 1 180 000 m<sup>3</sup> soit 180 camions/jours.

Monsieur Tastet liste les investissements en sécurité et environnement en 2015 :

- entretien pipe – 339 000 €,
- maintenance des bacs – 330 000 €,
- maintenance générale et entretien des équipements – 303 000 €,
- entretien de postes de chargement – 245 000 €,
- sûreté – 66 000 €

**Total 2015 : 1 283 000 €**

Monsieur Tastet aborde ensuite le bilan du Système de Gestion de la Sécurité.

- *Systèmes de Management :*

Système de Gestion de la Sécurité.

Certifié ISO 9001 depuis 2004 (Qualité) et ISO 14001 (Environnement) depuis 2011. Audit de suivi en 2015.

- *Formations*

Pour 2015, personnel envoyé en formation dans le domaine de la santé, la sécurité, la sûreté et l'environnement (lutte sur feux d'hydrocarbures en dépôt et raffinerie, POI, SST, électrique, Membres du C.H.S.C.T, Conduite chariot élévateur, ATEX Atmosphères Explosibles)

- *Accidents majeurs et du travail*

Pas d'accidents majeurs

- *Bilan des exercices incendie*

Essais mensuels de la sirène PPI

Essais/exercices mensuels installations de la défense contre l'incendie

- *Gestion des modifications*

Pas de modifications notables en 2015

- *Gestion du retour d'expérience*

Retour d'expérience avec les dépôts pétroliers (base de données ARIA, USI)

Suivi des événements en internes

Audits clients

- *Audits*

1 visite d'inspection DREAL en avril 2015

audits clients

audit de sûreté en octobre 2015

- *Evolution réglementaire/ Etudes*

Arrêté Préfectoral n°15-1876 du 29 juin 2015 autorisant la poursuite de l'exploitation des canalisations de transport

Arrêté Préfectoral n°15-1877 du 29 juin 2015 instituant des servitudes d'utilité publique autour des canalisations de transport

Arrêté Préfectoral n°15-2795 du 2 octobre 2015 portant mise à jour du classement des installations du Fief de la Repentie

- *Destruction des Hydrocarbures (nettoyage des décanteurs, déchets souillés)*

66 tonnes en 2015

- *Suivi des COV*

Pas de dépassement de seuil en COV à l'unité de récupération de vapeurs (35g/Nm<sup>3</sup> pendant 4 heures)

Tonnage déclaré dans le cadre de GEREP : 5,6 tonnes

- *Analyses des décanteurs et des piézomètres*

Décanteurs: taux inférieurs aux valeurs limites (125 mg/l pour la DCO, 30 mg/l pour la DBO5, 35 mg/l MEST et 10 mg/l pour l'HCT).

Piezomètres : pas d'évolution sur la hauteur des flottants depuis les derniers relevés.

#### **IV – Effets de la sismicité sur les sites PICOTY / SDLP**

Monsieur le Secrétaire général aborde le point suivant inscrit à l'ordre du jour : les associations ont demandé à faire un point sur la question de la sismicité. Il évoque le tremblement de terre survenu à La Rochelle le 28 avril dernier au matin et demande aux représentants des associations de préciser leur demande.

Monsieur Bozier pose plusieurs questions :

- les exploitants ont inspecté leurs sites après le tremblement de terre, qu'ont-ils vérifié exactement ?
- comment ont été bâties les cuves les plus anciennes ? Sur quelles fondations ?
- comment peut-on déceler d'éventuelles fissures, aussi petites soient-elles, sur le fond des cuves ?

Monsieur Descamps indique que dès que la secousse a été ressentie, toutes les opérations en cours ont été stoppées (chargement/déchargement camion...). Les exploitants sont ensuite allés faire le tour des installations pour inspecter visuellement l'état des équipements. Il précise que la réglementation relative à la sismicité est en pleine évolution : suite à l'arrêté ministériel du 4 octobre 2010, les sites Seveso disposent de guides méthodologiques pour analyser dans le détail les installations et se mettre en conformité avec la nouvelle réglementation, d'ici 2019.

Monsieur Descamps souligne que c'est justement à la lumière d'un de ces guides méthodologiques, à savoir le DT 108, qu'ont été examinées les installations après le tremblement de terre. Ce guide recense les modes d'endommagement liés aux séismes et les principaux impacts potentiels sur les équipements. L'exploitant n'a relevé aucun impact.

Monsieur Descamps explique ensuite qu'il n'existe pas vraiment de différence de construction entre un bac ancien et un bac nouvellement fabriqué. En revanche, le plan de modernisation des installations est quant à lui très novateur puisqu'il permet de caractériser l'état des réservoirs (tôles, soudures, verticalité, tuyauterie etc.) et de s'assurer du parfait état du matériel, notamment via un scan complet du fond de réservoir, par exemple.

Monsieur Raphel demande si les services de la DREAL sont compétents pour auditer ces phénomènes liés aux séismes.

Monsieur Belavoir répond que ces audits relèvent bien de l'inspection des installations classées. A la suite du tremblement de terre de La Rochelle, la DREAL a recueilli toutes les informations auprès des exploitants des sites Seveso. Il signale tout de même que tout comme le thème de la sûreté, la sismicité est une thématique assez nouvelle mais que les services de l'État sont formés à ces nouveautés.

Monsieur le Secrétaire général propose de passer aux questions diverses.

#### **V – Questions diverses**

Monsieur Bozier demande s'il existe un document bilanciel qui retrace le suivi du PPRT, et qui précise le nombre de riverains qui ont à ce jour opté pour le délaissement et le coût pour la collectivité. Il demande si les habitants concernés par des prescriptions et des recommandations sont bien informés. Il estime qu'il serait intéressant de disposer d'un document qui synthétise tout cela.

Monsieur le Secrétaire général propose de mettre ce bilan à l'ordre du jour de la prochaine CSS. Il demande si les représentants de la collectivité peuvent d'ores et déjà apporter des réponses.

Monsieur Soubeste répond que 6 délaissements ont été effectués en 2015 et que 2 autres sont intervenus depuis le début de l'année 2016. Sur la zone de délaissement, il reste 6 propriétaires, dont certains ont clairement annoncé qu'ils ne partiraient pas.

Il ajoute qu'un programme d'accompagnement des riverains (financier, méthodologique pour les travaux, humain) est en cours de finalisation et qu'une proposition de convention de financement a été envoyée aux exploitants. La collectivité souhaite accompagner les habitants le plus efficacement possible dans leurs démarches.

Monsieur le Secrétaire général propose qu'un point plus précis sur ce suivi soit dressé lors de la prochaine CSS.

Puis, plus aucune question n'étant posée, il remercie les participants et lève la séance.

Le Préfet,  
Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général,



Michel TOURNAIRE